



divorce à l'amiable et vente d'un bien immobilier

Par **fredmar**, le **29/03/2013** à **13:11**

Bonjour, nous sommes séparés depuis 3 ans avec mon mari et en excellents termes amicaux. Nous voudrions avoir le moins de frais possibles pour notre divorce. Nous possédons une maison en communauté aux acquets et mon nouveau compagnon avec l'accord de mon mari voudrait racheter sa part. Par quelle démarche faut-il commencer afin de réduire les dépenses ?

Cordialement

Par **youris**, le **29/03/2013** à **13:19**

bjr,
consultez un ou plusieurs notaires car il s'agit d'une vente avec tous les frais liés à une mutation immobilière.

cdt